

République Française

Département de l'Ardèche

**Syndicat Mixte du Conservatoire
Ardèche Musique et Danse**

Extrait du registre des délibérations du comité syndical.

Séance du vendredi 19 novembre 2021

N° 818 | 2021

Objet : Désignation des représentants du Comité Syndical auprès des CAP et de la CCP

Nombre de représentants au Comité Syndical : 12		Nombre total de voix du Comité Syndical : 18	
Collège des représentants du Département : 3 représentants (porteurs de 3 voix)		Collège des représentants des communes et des EPCI : 9 représentants (porteurs d'1 voix)	
Présents avec voix délibérative :	3	Présents avec voix délibérative :	4
Représentés par un pouvoir :	0	Représentés par un pouvoir :	3
Votants :	3	Votants :	7
Nombre de voix exprimables ¹ :	9	Nombre de voix exprimables ¹ :	7
Suffrages exprimés :	9	Suffrages exprimés :	7
Quorum² constaté = 10		Total des suffrages exprimés :	16

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi dix-neuf novembre à 14h30, en salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône, et après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 12 novembre 2021, le comité syndical s'est réuni en séance de droit, sous la présidence de son doyen d'âge, Monsieur Paul Barbary. Le quorum, fixé à la moitié + 1 de ses membres (soit 7 personnes présentes ou représentées), était atteint (7 élus présents).

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Pascale BORDE PLANTIER (titulaire), Laetitia BOURJAT (suppléante), Véronique CHAIZE (suppléante), Martine ROUMEZY (titulaire)

Messieurs : Paul BARBARY (titulaire), Ronan PHILIPPE (titulaire), Monsieur Marc-Antoine QUENETTE (titulaire)

2. *Elus du comité syndical représentés par un pouvoir :*

Messieurs : Alain DEFFES (titulaire, donne son pouvoir à Paul BARBARY), Philippe EUVRARD (titulaire donne son pouvoir à Pascale BORDE-PLANTIER), Emile LOUCHE (titulaire, donne son pouvoir à Martine ROUMEZY)

Etaient présents sans voix délibérative :

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Christelle REYNAUD (suppléante)

2. *Elus des communes, des EPCI et du Département :*

Mesdames : Céline BELLE, Monique LEPINE

3. *Autres présents :*

Mesdames : Valérie CHAMBOULEYRON, Estelle DELAFONTAINE ; Messieurs : Lionel MARIANI

Etaient absents ou excusés :

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Marie-Pierre CHAIX (titulaire), Anne CHANTEREAU (suppléante), Mireille DESESTRET (titulaire), Isabelle FREICHE (suppléante), Hélène LACROIX (titulaire), Barbara TUTIER (suppléante), Nadège VAREILLE (suppléante), Mme Françoise RIEU-FROMENTIN (suppléante)

Messieurs : Alain DEFFES (titulaire), Philippe EUVRARD (titulaire), Christophe FAURE (suppléant), Christian FEROUSSIER (titulaire), Mathieu LACHAND (titulaire), Emile LOUCHE (suppléant), Patrick OLAGNE (suppléant), Denis REYNAUD (suppléant)

¹ Nombre de voix exprimables = nombre de votants x nombre de voix

² Le quorum du comité syndical est atteint quand 7 de ses 12 membres sont présents ou représentés (article 6.3 des Statuts). Est considéré comme membre représenté (et, donc, pris en compte dans le calcul du quorum), tout élu absent ayant donné une procuration à un membre présent.

Objet : Désignation des représentants du Comité Syndical auprès de**Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique;

Entendu l'exposé du Président de séance précisant l'objet de cette délibération

- « Avant de procéder au vote, il me paraît important de rappeler quel est le rôle et le fonctionnement des instances précitées. Les commissions administratives paritaires sont **les instances de représentation des personnels titulaires de la fonction publique**. Elles traitent des sujets relatifs aux carrières individuelles. Les représentants du personnel y sont élus pour quatre ans. Les CAP sont obligatoirement saisies pour donner un avis sur certains actes ayant un impact sur la carrière de l'agent (détachement, disponibilité, titularisation, avancement de grade...).
- Les CCP traitent des décisions individuelles prises à l'égard **des agents contractuels** et de toute question d'ordre individuel concernant leur situation professionnelle.
- La commission administrative paritaire (CAP) étant constituée pour les 3 catégories hiérarchiques (A, B et C) contrairement à celle de consultation paritaire, nous allons désigner de nouveaux représentants du Comité Syndical au sein de trois instances distinctes (CAP A / CAP B / CAP C) ainsi qu'au sein de la commission consultative paritaire (CCP B).
- Je vous propose donc les candidatures suivantes :
 - **au sein de la Commission Administrative Paritaire (catégorie A)**, la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant :
 - Membre titulaire : Monsieur Paul BARBARY
 - Membre suppléant : Madame Pascale BORDE-PLANTIER
 - **au sein de la Commission Administrative Paritaire (catégorie B)**, la désignation de quatre membres titulaires et de quatre membres suppléants :
 - Membres titulaires :
 - Monsieur Paul BARBARY
 - Madame Pascale BORDE-PLANTIER
 - Monsieur Marc-Antoine QUENETTE
 - Madame Martine ROUMEZY
 - Membres suppléants :
 - Monsieur/Madame Laetitia BOURJAT
 - Madame Christelle REYNAUD
 - Monsieur Ronan PHILIPPE
 - Madame Mireille DESESTRET
 - **au sein de la Commission Administrative Paritaire (catégorie C)**, la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant :
 - Membre titulaire : Monsieur Paul BARBARY
 - Membre suppléant : Madame Pascale BORDE-PLANTIER
 - **au sein de la Commission Consultative Paritaire (catégorie B)**, la désignation de deux membres titulaires et de deux membres suppléants :
 - Membres titulaires :
 - Monsieur Paul BARBARY
 - Madame Pascale BORDE-PLANTIER
 - Membres suppléants :
 - Monsieur Marc-Antoine QUENETTE
 - Madame Martine ROUMEZY

Après décompte des voix, le résultat suivant est constaté par désignés :

- respectivement représentants titulaires et suppléants auprès de la CAP A du Conservatoire Ardèche Musique et Danse Monsieur Paul BARBARY et Madame Pascale BORDE-PLANTIER.
- respectivement représentants titulaires et suppléants auprès de la CAP B du Conservatoire Ardèche Musique et Danse :
 - titulaires :
 - Monsieur Paul BARBARY
 - Madame Pascale BORDE-PLANTIER
 - Monsieur Marc-Antoine QUENETTE
 - et Madame Martine ROUMEZY
 - suppléants :
 - Madame Laetitia BOURJAT
 - Madame Christelle REYNAUD
 - Monsieur Ronan PHILIPPE
 - Et Madame Mireille DESESTRET
- respectivement représentants titulaires et suppléants auprès de la CAP C du Conservatoire Ardèche Musique et Danse Monsieur Paul BARBARY et Madame Pascale BORDE-PLANTIER.
- respectivement représentants titulaires et suppléants auprès de la CCP B du Conservatoire Ardèche Musique et Danse :
 - titulaires :
 - Monsieur Paul BARBARY
 - et Madame Pascale BORDE-PLANTIER
 - suppléants :
 - Monsieur Monsieur Marc-Antoine QUENETTE
 - et Madame Martine ROUMEZY

Pour extrait certifié conforme,



Le Président du Syndicat Mixte.